

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

RW

80.210

Objet

SEMARROYS : Z.A.C. de la
Métairie (salaires de
M. CLARY)

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 1980

Nombre de conseillers en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

Pour
Contre
Abstentions : 1

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le dix neuf décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS , FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET ,BOUCHET
LACHAUD, DUFOUR , BUJARD, PAPEAU, MONTRON, GUICHAOUA , BOULAN,
BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, CABAL, Mme TACQUET , BOISARD, MAURELLET,
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par Melle FOUCHÉ
PELLETIER par M. DUFÉIL
Absents : MM. COLLE par M. FABER
VIALUD , TETARD, TAP

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Pour permettre à la SEMAR ROYAN SAINTONGE de mener à bien
des opérations qui lui ont été confiées par la Ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL

autorise la SEMAR ROYAN SAINTONGE à imputer au compte de
l'opération "METAIRIE" les salaires et charges de M. CLARY,
chargé d'opérations pour l'année 1981.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

DELIBERATION
DEPOSEE LE:
24 DEC. 1980
SOUS-PREFECTURE
de ROCHEFORT



Jean-Pierre FABER.

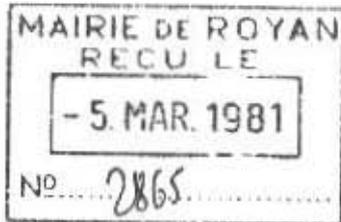
26 FEV. 1981
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,
FRANÇOIS GONZALEZ

SOUS-PREFECTURE
DE
ROCHEFORT

JG/SR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Mars 1981



LE SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

à

Monsieur le Maire
de ROYAN

*M. Descombes
SEMARROY*

OBJET: SEMAR-ROYAN-SAINTONGE - ZAC de la Métairie
Salaires de M. CLARY

REFER: Mon accusé de réception du 29 Décembre 1980

P. J.: 2 ex. de la Délibération du Conseil Municipal en date
du 19 Décembre 1980

Par délibération en date du 19 Décembre 1980, votre
Conseil Municipal autorisait la SEMAR-ROYAN-SAINTONGE à imputer
au compte de l'opération "ZAC de la Métairie", les salaires et
charges de M. CLARY, chargé d'opérations pour l'année 1981.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après examen
de cette affaire en liaison avec M. le Trésorier Payeur Général,
que le principe de rattachement de ces charges au compte "ZAC
de la Métairie", ne soulève pas d'observation.

Dans ces conditions, vous voudrez bien trouver en retour
sous ce pli, dûment approuvée par M. le Préfet, la délibération
dont il s'agit.

Toutefois, il a été relevé que le traité de concession
initial conclu entre la ville de ROYAN et la Sté pour l'aménagement
de ladite ZAC ne prévoyait pas ces charges, alors même que leur
imputation annuelle à cette opération apparaît dans les comptes
de la SEMARROY depuis 1979.

mm (Il appartiendra donc à la SEMAR-ROYAN-SAINTONGE, aux termes
de la délibération précitée qui limite cette imputation à l'année
1981, de régulariser ses comptes pour faire supporter par sa
gestion générale, les charges salariales indûment transférées
à la gestion du programme "ZAC de la Métairie".

.../...

Compte tenu de ce qui précède, j'attire votre attention sur les conséquences financières engendrées par les termes de la décision prise par votre Conseil Municipal.

LE SOUS-PREFET,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Lise', written in a cursive style.

Pierre LISE

10 mars 1981

Le Maire de la Ville de Royan

à

MTR/

Monsieur DESCHAMPS
Directeur de la SEMAR ROYAN SAINTONGE
17, rue de l'Electricité
17205 R O Y A N

OBJET : SEMAR-ROYAN-SAINTONGE - Z.A.C. Métairie :salaires de M.CLARY
D.C.M. du 19 décembre 1980

Monsieur le Directeur,

Lors de sa séance du 19 décembre 1980, le Conseil Municipal a autorisé la SEMAR-ROYAN-SAINTONGE à imputer au compte de l'opération " METAIRIE " les salaires et charges de M.CLARY, chargé d'opérations pour l'année 1981 .

Cette délibération a été approuvée par M. le Préfet en date du 28 février 1981 et je vous en adresse un original ci-annexé .

Toutefois, M. le Sous-Préfet a accompagné ce document d'une lettre dont vous trouverez un extrait,également joint .

Je vous demanderais de bien vouloir tenir compte des observations contenues dans cette correspondance, notamment en ce qui concerne les charges salariales transférées à la gestion du programme " Z.A.C. de la METAIRIE " depuis 1979 .

Dans ces conditions vous voudrez bien régulariser vos comptes en imputant les charges et salaires de M. CLARY sur la gestion générale de votre Société .

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée .

Le Maire,

P.J- 2

Pierre LIS

S.G.1 copie dossier " SEMARROY'S"
1 " M. BOUTET
1 " dossier D.C.M.